

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
 SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du tel que
 modifié par l'arrêté en date.....
 (JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Domaine de la prestation : Les services vétérinaires

Objet de la prestation : Certificat de contrôle d'opération de transport des produits de la mer

CONDITIONS D'OBTENTION

- Etre titulaire d'un certificat de validité d'un véhicule de transport des produits de la mer.
- Conformité aux conditions exigées par les arrêtés du ministre de l'agriculture ci-dessous indiqués

PIECES A FOURNIR

- Présentation d' :
 - . Un certificat de validité d'un véhicule de transport des produits de la mer.
 - . Un bon de constat et de contrôle des produits de la pêche au débarquement.

ETAPES DE LA PRESTATION

INTERVENANTS

DELAIS

- Vérification de la validité du certificat et du bon	L'arrondissement de la production animale	Dans l'immédiat
- Vérification des conditions	L'arrondissement de la production animale	
- Délivrance de l'attestation	L'arrondissement de la production animale	

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE :

ADRESSE :

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : L'arrondissement de la production animale où se déroule l'opération de contrôle

ADRESSE :

DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Dans l'immédiat

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Arrêté du ministre de l'agriculture du 28 Novembre 1995, fixant les règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché des produits de la pêche destinés à la consommation humaine
- Arrêté du ministre de l'agriculture du 28 Novembre 1995, fixant les conditions d'entreposage et de transport des produits de la pêche.
- Arrêté du ministre de l'agriculture du 28 Novembre 1995, fixant les conditions sanitaires de conservation d'entreposage et de transport des mollusques bivalves vivants.